



جامعة يحيى فارس البدية

Université Yahia FARÈS Médéa

مخبر تعليمية اللغة والنصوص (م.ت.ل.ن)

Laboratoire de Didactique de la Langue et des Textes

الهيئة الجزائرية للبحوث العلمية

Plate-forme Algérienne des Revues Scientifiques



L'innovation pédagogique en FLE pour une insertion professionnelle des apprenants en République démocratique du Congo

Pedagogical innovation in FLE for professional integration of learners in the Democratic Republic of Congo

Alain ISHAMALANGENGE NYIMILONGO

alain.isha@gmail.com

Université de Kinshasa (Democratic Republic of the Congo)

Revue Didactiques

ISSN 2253-0436

Dépôt Légal : 2460-2012

EISSN : 2600-7002

Volume 12 N° 01 janvier –juin 2023 pages 93-114

Pour citer l'article :

Ishamalangenge Nyimilongo A. (2023). « L'innovation pédagogique en FLE pour une insertion professionnelle des apprenants en République démocratique du Congo » Didactiques Vol. 12 N° 01, pp.93-114.

<https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/300>

L'innovation pédagogique en FLE pour une insertion professionnelle des apprenants en République démocratique du Congo

Pedagogical innovation in FLE for professional integration of learners in the Democratic Republic of Congo

Alain ISHAMALANGENGE NYIMILONGO

alain.isha@gmail.com

Université de Kinshasa (Democratic Republic of the Congo)

Reçu : 08/03/2023

Accepté : 02/04/2023

Publié : 15/ 08/ 2023

Résumé

Dans cet article, nous concentrons notre propos sur le contenu et le rôle du cours de FLE / FLS dans la formation des apprenants congolais dans le but d'inciter les enseignants à l'innovation pédagogique. Le contenu du cours de FLE, FLS doit répondre au besoin professionnel des apprenants. Ceci constitue un gage d'un apprentissage réussi et satisfaisant pour ces apprenants, futurs cadres professionnels du pays. Bien que langue officielle, le français est soudé aux langues congolaises et vice versa par des liens politico-idéologiques. Ainsi, son apprentissage s'avère fastidieux face aux locuteurs plurilingues endogènes actifs.

Mots-clés : Enseignement, Apprentissage, FLE / FLS, Nouvelle pédagogie, Apprenant congolais, Insertion professionnelle.

Abstract

In this article, we focus on the content and role of the FLE/FLS course in the training of Congolese learners in order to encourage teachers to innovate pedagogically. The content of the FLE/FLS course must meet the professional needs of the learners. This is a guarantee of successful and satisfying learning for these learners, the country's future professionals. Although French is an official language, it is linked to

Congolese languages and vice versa by political and ideological ties. Thus, its learning is tedious for active plurilingual endogenous speakers.

Keywords: *Teaching, Learning, FLE / FLS, New pedagogy, Congolese learner, Professional insertion.*

1. Introduction

L'enseignement en et/ou du FLE est une réelle préoccupation non seulement pour les enseignants, mais aussi pour les apprenants congolais. Dans un pays de plus de 250 langues, la République démocratique du Congo (désormais, RD Congo) est parmi les pays où le multilinguisme dicte la loi aux habitants. Il est (très) difficile de trouver un Congolais monolingue. Nous sommes pour la plupart bi-trilingue endogène et le plurilinguisme est un quotidien actif. Cette réalité affecte les conversations intersubjectives d'autant plus que les alternances codiques et le mélange des langues l'emportent sur un discours homogène.

Cependant, dans ce multilinguisme endogène s'ajoute les langues étrangères, notamment le français, qui est devenu la langue officielle. A ce statut du français, il faut noter également qu'il est la langue des médias, de la justice, de l'enseignement, de la diplomatie et de l'administration. Dans cet article, nous abordons la question du statut du FLE dans le contexte d'enseignement – apprentissage qui nécessite une innovation pédagogique pour une bonne insertion professionnelle des apprenants.

Pour D. Lemaître (2018 : 12-13.), « l'enseignant doit innover pour assurer toutes ses missions, dont celle essentielle de former de futurs professionnels citoyens. Pour innover, il doit remettre en question ses pratiques, ses représentations, ses modèles afin d'engager une réelle transformation et ouvrir de nouvelles voies aux apprenants ». Depuis la rentrée académique de 2022, la RD Congo a opté pour le système Licence-Maîtrise-

Doctorat, dont la finalité est d'harmoniser les cursus dans l'enseignement supérieur et universitaire et de favoriser la mobilité du personnel et de l'étudiant à l'échelle mondiale. Cette mesure nécessite l'innovation de la part des enseignants du FLE / FLS, afin que les apprenants congolais s'adaptent partout où ils se retrouveront.

2. Justification de l'étude

Dans la mesure où le programme de l'enseignement supérieur a changé ou a basculé vers un nouveau système éducatif, il est nécessaire que les enseignants du secteur puissent réellement s'adapter aux nouvelles réalités pédagogiques. Ceci entraîne de facto l'innovation des contenus didactiques car ils ne peuvent plus demeurer dans la tradition. Parfois, il est difficile d'abandonner les vieilles habitudes devenues comme mode d'enseignement.

En effet, C. Garcia-Debanc et al. (2014 : 23) notent que « les mises en œuvre de séances d'enseignement de la langue française dans des classes d'enseignants débutants sont un lieu très intéressant d'observation des tensions entre la tradition grammaticale et les propositions de rénovation de l'enseignement de la langue ». Dans ce contexte, nous nous posons les questions suivantes : faut-il être traditionnaliste ou innovateur dans l'enseignement du FLE ? Comment innover ou améliorer l'enseignement du FLE des apprenants congolais ? Quelles finalités éducatives pour l'enseignement du FLE, FLS dans le contexte du multilinguisme actif ? Ces questions peuvent être résumées en une seule que notre étude tentera de répondre : Pourquoi innover dans l'enseignement du FLE ?

Ces interrogations nous permettent de comprendre la nécessité de converger vers un enseignement du FLE innovateur pour une bonne insertion professionnelle car l'enseignement doit répondre aux besoins de ses bénéficiaires. Il est vrai que l'avenir du français se joue en Afrique en général, et en Afrique subsaharienne en particulier ; la RD Congo est par conséquent le

pays de tous les enjeux sur l'avenir de la langue française de par sa superficie et sa population.

3. De l'idéologie linguistique au cadre légal de la genèse du plurilinguisme en RD Congo

Pendant la colonisation, les explorateurs ou colons atterrissaient avec leurs langues. Et d'office, les peuples colonisés devaient alors se soumettre à ces réalités linguistiques qu'ils finissaient par absorber selon les principes et les besoins des colonisateurs.

Ainsi, au Congo-belge, comme ailleurs au Rwanda et au Burundi, si les fonctionnaires belges importants étaient généralement francophones, les postes subalternes étaient tenus par des néerlandophones parlant peu le français. La plupart des missionnaires affectés dans les colonies étaient néerlandophones, alors que leurs supérieurs étaient francophones. Or, les missionnaires avaient pour principal objectif d'évangéliser les Africains, non de diffuser la langue du colonisateur, qui dans le cas de la Belgique était ambiguë. Dans les colonies belges, comme d'ailleurs en Belgique à cette époque, le statut du français et celui du néerlandais n'étaient guère équitables, ce qui s'est reflété au Congo-belge, actuelle RD Congo.

Seules des pratiques administratives régissent le statut des langues au Congo belge. Le *français* et le *néerlandais* furent les deux langues officielles de la colonie. À l'exemple de la Belgique, il y a même eu des projets de partage du Congo belge en une «zone francophone» et une «zone flamande». Le 18 octobre 1908, le Parlement belge promulguait la *Charte coloniale*, ou loi sur le gouvernement du Congo, qui reconnaissait l'égalité entre les deux langues officielles belges.¹ C'est cet acte qui avait signé le

¹ Lire le texte de la charte coloniale entre 1908 et 1960 signée à Laeken, le 18 octobre 1908, l'article 3 stipule : « l'emploi des langues est facultatif. Il sera réglé par des décrets à garantir les droits des Belges et des Congolais, et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires. Les Belges jouiront au Congo, en ces matières, de garanties semblables à celles qui leur sont assurées en Belgique. Des décrets seront promulgués à cet effet au plus tard dans les cinq ans qui suivront la promulgation de la présente loi. Tous les décrets et règlements ayant un caractère général sont rédigés et

multilinguisme congolais, d'une part, deux langues étrangères déjà pratiquées avec les indigènes, d'autre part, toutes les autres langues de la colonie. Pour permettre les interactions verbales, l'apprentissage était réciproque.

Dans la réalité, le français restera la seule langue officielle de la colonie, mais l'égalité juridique était sauvée. Sans être explicite en ce qui concerne les langues congolaises, la Charte coloniale en réglementait l'emploi, c'est-à-dire dans la sphère privée. L'article 5 impose au gouverneur général de veiller «à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence».ii La circulaire du 24 mai 1912 exigea des fonctionnaires belges dans la colonie de connaître «les dialectes indigènes» afin de s'adapter aux réalités du pays.

Le domaine de l'enseignement relevant des missions catholiques et protestantes, les religieux et les administrateurs ne voulurent guère favoriser l'apprentissage du français ou du néerlandais par les «indigènes». En 1929, une brochure du gouvernement colonial précisait même que la «langue indigène enseignée» dans les écoles primaires était l'une des quatre langues nationales (kiswahili, kikongo, lingala et ciluba), dans le but avoué de «ne pas déraciner les indigènes».iii Le rôle de ces langues semble même avoir été prépondérant par rapport au français et au flamand (néerlandais), notamment dans les domaines de l'éducation et des communications destinées à la population. Les deux langues officielles de la colonie demeuraient hors de portée pour la plupart des Congolais. Les enseignants belges laissaient croire aux «petits Congolais» que

publiés en langue française et en langue flamande. Les deux textes sont officiels ».

ii Annexes Actes et compromis politiques générateurs des textes constitutionnels telle que modifiée et complétée par les lois des 29 mars 1911; 5 mars 1912; 9 décembre 1912 ; l'Arrêté-loi du 14 novembre 1916 ; L'Arrêté-loi du 19 mai 1942 ; loi du 13 juin 1951 et loi du 11 juillet 1951.

iii Lois des 10 août 1912; 12 août 1923; 15 avril 1924; 3 août 1924; 26 novembre 1926; 18 mai 1929; 22 juillet 1931; 27 juin 1935.

leur langue était «une créature de Dieu» et qu'à ce titre elle devait être respectée.

Dans les faits, seul le français restait la langue de l'administration coloniale ainsi que des écoles secondaires. Or, étant donné que le français n'était pratiquement pas accessible aux Congolais, la colonisation belge ne suscita pas l'émergence d'élites administratives et politiques locales. L'État belge s'est impliqué très tardivement dans le domaine de l'éducation auprès des populations africaines. En effet, ce fut uniquement au cours de la décennie de 1950, juste avant l'indépendance de la colonie, que l'État belge a entrepris de former des élites locales et de leur inculquer l'apprentissage du français.^{iv} Le 20 février 1953, Bruxelles accordait le droit d'utiliser dans les interventions au Parlement congolais le kiswahili, le lingala, le kikongo et le ciluba, mais en recourant à la traduction.

Toutefois, les Congolais instruits jugèrent cette politique «rétrograde» et revendiquèrent un enseignement généralisé du français sur tout le territoire national.

4. Le français en RD Congo : un statut complexe

Dans le rapport la Langue française dans le monde 2022, les experts de l'observatoire de la langue française de l'OIF notent ceci : « avec 321 millions de locuteurs, la langue française demeure la 5^{ème} langue la plus parlée au monde (après l'anglais, le chinois, l'hindi et l'espagnol) ». ^v Dans ce profil des locuteurs de la langue française, les jeunes occupent une place de choix, effectivement parce que « la majorité des francophones d'Afrique subsaharienne et du Maghreb se situe dans la classe d'âge comprise entre 15 et 24 ans. Ce qui révèle une potentialité de croissance forte pour la francophonie », poursuivent les experts.

Vu les rapports qu'entretiennent le français et les langues congolaises, nous joignons la théorie selon laquelle, « toutes les langues s'équivalent sur le plan linguistique et non sur le plan sociolinguistique ». Nous réalisons que le français en RD Congo

^{iv} Tout Congolais francophone de cette époque était appelé « évolué ».

^v Langue française dans le monde 2022, rapport synthèse.

possède deux statuts, si le premier est celui de langue officielle, le second par contre, est un statut hybride.

a. Le statut officiel

Toutes les langues du monde, sans exception, jouent une fonction ou des fonctions selon la politique linguistique de chaque Etat. Premièrement interne, c'est-à-dire selon la volonté des nationaux (décideurs politique et scientifique) et deuxièmement, selon l'histoire politique de chaque pays par le biais de la colonisation.

En effet, le français en RD Congo jouit des hautes fonctions lui sont conférées par la Constitution. Il est l'unique langue officielle ; la langue de la justice, des médias, de l'enseignement, de l'administration publique, de la diplomatie aux côtés des certaines langues congolaises dites nationales. Bien entendu, pour chaque cas, il existe des lois qui régissent l'usage linguistique dans les secteurs sus-évoqués.

Dans la Constitution, l'article 142 stipule : « la loi entre en vigueur trente jours après sa publication au journal officiel à moins qu'elle n'en dispose autrement. Dans tous les cas, le Gouvernement assure la diffusion en français et dans chacune des quatre langues nationales dans le délai de soixante jours à dater de la promulgation ». Selon cette disposition constitutionnelle, les lois du pays doivent être traduites dans les 4 quatre langues nationales hormis le français qui est déjà la langue de publication du journal officiel, à savoir : le lingala, le ciluba, le kiswahili et le kikongo ; dans les deux mois qui suivent la signature desdites lois.

Cette position du français lui accorde une suprématie (linguistique) théorique. Les Congolais vivent cette réalité depuis les années de l'indépendance. Ce qui fait que dans la communication intersubjective, les deux codes (switching et mixing) deviennent un quotidien.

Cependant, il faut savoir que ce français, langue officielle, a un mode d'apprentissage particulier. Si, les Congolais n'ont pas besoin de l'école pour apprendre leurs langues ; le français, lui, s'apprend à l'école. Cette forme particulière d'apprentissage du français repose sur deux modes. Le premier est celui de contact direct, c'est-à-dire côtoyer, fréquenter, etc. les locuteurs actifs du français ou naître dans une famille où le français est la langue de communication de ses membres. Alors, le deuxième mode est celui de programme de l'enseignement national qui inscrit le français comme langue de l'enseignement et matière à enseigner.

Ce statut dévient complexe, dans le contexte où le français est la seule langue étrangère face aux langues congolaises lesquelles dépassent le nombre de 250, faute d'une étude appropriée.

b. Le statut hybride : FLM, FLE, FLS

Dans le cours de didactique du Français langue étrangère et seconde, J. P. Cuq et I. Gruca (2017 : 14) soulignent avec optimisme que tous les étrangers sont les apprenants potentiels de la langue française. Parmi ces apprenants, ils identifient deux catégories : la première est constituée des jeunes scolarisés dans les pays qui offrent le français comme choix disciplinaire ; des adultes volontaires qui éprouvent un désir ou des besoins linguistiques ou culturels particuliers. Puis la deuxième, ce sont ceux qui vivent dans des pays où le français est aujourd'hui présent pour des raisons historiques et politiques. Et la RD Congo se trouve dans les deux cas où nous avons le français comme choix disciplinaire et une conséquence de la colonisation, bref, les raisons politico-historiques.

Dans ce cadre de langue maternelle, langue étrangère et/ou langue seconde, le français est inscrit comme matière dans le programme de l'enseignement national. Et aussi comme langue de spécialité au cursus des apprenants qui l'optent comme parcours. Enfin, le

français est la langue des enfants qui naissent dans les familles où les deux parents étaient scolarisés.

5. Quel niveau de langue préconisé aux apprenants dans un multilinguisme complexe ?

Dans les 26 provinces qui composent le pays, nous signalons quatre grandes aires linguistiques non seulement exogène, mais aussi endogène. Plus de 250 langues, il y a un problème sérieux à résoudre. Heureusement, avant même la colonisation, les Congolais n'ont jamais connu les querelles linguistiques et avec la colonisation, la politique et la planification linguistiques sont claires comme nous l'avons expliqué au point 2 de cet article.

Dans la didactique du français, les concepts FLM, FLE et FLS sont parfois ambigus s'il faut les appliquer dans les pays multilingues. Surtout, en Afrique où le multilinguisme endogène doit cohabiter avec le multilinguisme exogène.

a. Français langue maternelle des congolais

Dans leur étude sur la didactique du français, J.L. Chiss et al. (1995 : 202) définissent « la langue maternelle comme la langue de la mère, de la nourrice, de la maison, de la terre d'origine, donc la langue commune, dévalorisée socialement, soit le degré zéro de la communication humaine ». Nous estimons que cette définition nécessite une explication. Partant d'une simple lecture, nous nous rendons compte qu'il y a amalgame des concepts. Une nourrice peut être une personne étrangère qui ne partage pas de liens linguistiques avec la famille, sinon toutes les parties recourent à une langue véhiculaire.

Cependant, nous admettons avec J. P. Cuq et I. Gruca (2017 : 82) que langue maternelle est la première langue qui s'impose à chacun. Il existe de nombreuses sociétés dans lesquelles la langue de la mère biologique n'est pas la première à être transmise à l'enfant. Dans ce contexte, l'enfant peut avoir comme langue maternelle, une langue différente de ses parents ou

de sa famille. Les Congolais vivent un fort brassage culturel endogène causé par un certain nombre de facteurs, notamment religieux (le christianisme qui gagne du terrain), le mariage mixte (les jeunes peuvent s'unir sans accointance tribale, il suffit que les deux consentent leur amour), l'exode rural (un swahiliphone intègre une autre aire linguistique, et vice versa pour toutes les quatre langues nationales), le besoin professionnel, etc. Alors, ces facteurs jouent sur la langue maternelle de l'enfant.

C'est ainsi que la langue maternelle est la langue de première socialisation de l'enfant. Pour éviter les connotations culturelles, on l'appelle langue première. Le seul inconvénient de cette dénomination réside dans le fait que, dans certaines sociétés plus fréquemment dans d'autres, un individu peut être dès sa prime enfance, au contact simultané de plusieurs langues.

Pour J. P. Cuq et I. Gruca (2017 : 83), l'une des caractéristiques de la langue maternelle est son mode d'appropriation qualifié de naturel. Pour le sens commun, cela veut dire que le sujet acquiert l'usage de la langue par contact et interaction avec les membres de son groupe, sans véritablement apprendre, c'est-à-dire sans réflexion et sans aide. Partant de cette théorie, le français est la langue maternelle (FLM) de certains Congolais. Lorsqu'un père de famille vient d'une aire linguistique différente de celle de sa conjointe, les deux convergent vers une langue véhiculaire neutre. Le plus souvent, ils recourent à la langue de communication de masse. Celle-ci peut être le français ou l'une des quatre langues nationales. Mais si, le couple opte pour l'usage du français dans leurs échanges intersubjectifs, l'enfant aura le français comme langue maternelle. Et c'est le cas de plusieurs couples dans les milieux urbains du Congo dans lesquels les enfants ont le français comme langue maternelle.

La question est celle de savoir le niveau de langue de ces parents qui transmettent le français comme langue maternelle. En réalité, il est clair que le rôle de l'entourage est très important, ses demandes d'explications, de répétitions, les corrections, les

définitions, permettent à l'enfant de structurer peu à peu son savoir, que ce soit de façon consciente (métalinguistique) ou inconsciente (épilinguistique), soulignent J. P. Cuq et I. Gruca (ibidem).

Dans les familles où les parents ont un niveau de scolarité élevé, les enfants acquièrent la langue française sans beaucoup de peine et ils la parferont au cycle de la maternelle. Pour ces enfants de FLM, la primauté est accordée à l'expression orale et non l'écrit. Pourtant, la maîtrise d'une langue exige sa pratique quotidienne. Lorsque ces enfants de FLM quittent l'environnement familial et surtout l'école maternelle, les habitudes linguistiques commencent à changer parce qu'il y a une forte influence et attraction de la langue de communication de masse du milieu. Soudain, l'enfant commence à parler ou à employer des mots d'une langue qui n'est pas celle que les parents l'ont appris. A Kinshasa, par exemple, l'enfant commencera à pratiquer le « lingala » au grand étonnement des parents et les cas sont similaires pour toutes les villes du pays.

Ainsi, le français est la langue maternelle de certains Congolais comme il est pour les Français, les Suisses romands, les Belges wallons et les Québécois francophones. Si, les locuteurs de quatre derniers cas n'ont que le français, à côté d'une autre langue, les Congolais auront non seulement le français, mais aussi toutes les langues de leur aire linguistique donnée, y compris l'anglais qui s'impose. D'ailleurs à Kinshasa, certaines écoles privées organisent un enseignement bilingue français – anglais dès l'école maternelle.

b. Français langue étrangère des congolais

En RD Congo, le français est une langue étrangère pour une simple raison qu'aucune tribu congolaise n'a le français comme sa langue ethnique. Si nous optons la définition élémentaire de J. P. Cuq et I. Gruca (2017 : 85), en français, étranger a deux sens : celui qui n'appartient pas au pays, et celui qui n'appartient pas à

la parenté. Le français n'appartient ni à la RD Congo, ni aux Congolais dans toutes leurs diversités.

Mais, J.L. Chiss et al. (1995 : 201) pensent que « la langue étrangère serait celle qui est apprise en classe mais qui n'est pas parlée par la communauté environnante et qui ne jouit pas d'un statut officiel dans le pays ». Cette conception du FLE ne fonctionne pas pour la RD Congo, d'autant plus qu'elle pêche sur le caractère du statut de langue officielle.

Pour J. P. Cuq et I. Gruca (2017 : 85), toute langue non maternelle est une langue étrangère. On veut dire par là qu'une langue ne devient étrangère que quand un individu ou un groupe l'oppose à la langue ou aux langues qu'il considère comme maternelle.

En tant que langue étrangère, le français est la 2^{ème} langue la plus apprise dans le monde par plus de 50 millions d'individus selon La langue française dans le monde (2022 : 4). La valorisation des atouts des formations de français à usage professionnel permet de dépasser l'image traditionnelle d'une langue académique ou élitiste vers une fonction favorable d'employabilité, aux mobilités professionnelles et étudiantes.

Cependant, le FLE que nous abordons dans cette étude est celui de langue de l'enseignement dans un pays multilingue. N'ayant aucun étymon avec les langues congolaises, le français est considéré comme langue étrangère. Les locuteurs congolais peuvent considérer son employabilité comme tel dans tous les domaines de son usage. Raison pour laquelle les enseignants de FLE doivent tenir compte de cette réalité pour assurer un bon apprentissage aux apprenants congolais dans l'ultime objectif d'améliorer et de rassurer leur insertion professionnelle. Tout en sachant que du point de vue didactique, J. P. Cuq et I. Gruca (201:85) pensent qu'une langue devient étrangère lorsqu'elle est constituée comme un objet linguistique d'enseignement et

d'apprentissage qui s'oppose par ses qualités à la langue maternelle.

De ce qui précède, nous pouvons retenir avec ces auteurs que le français est donc une langue étrangère pour les Congolais et tous ceux qui, ne le reconnaissant pas comme langue maternelle, entrent dans un processus plus ou moins volontaire d'appropriation, et pour tous ceux qui, qu'ils le reconnaissent ou non comme langue maternelle, en font l'objet d'un enseignement à des parleurs non natifs.

c. Français langue seconde des congolais

Hormis toute analyse, le concept de langue seconde renvoie à une langue qui vient en deuxième position pour son locuteur.

Pour J.L. Chiss et al. (1995 : 201), la langue seconde serait une « langue ayant un statut officiel dans le pays des apprenants qui, par ailleurs, sont susceptibles de la parler de façon significative ». La plupart des Congolais apprennent le français après avoir acquis une langue première. Surtout dans les milieux ruraux, le français est appris à l'école. Il est relégué au second degré et la langue ou les langues de l'aire géographique occupent la première place. Par contre dans les milieux urbains, le français est langue seconde des enfants dont les familles habitent les banlieues avec quelques exceptions. Ces derniers entrent en contact avec le français à l'école après usage de la langue de communication de masse.

En effet, FLM et FLE, malgré les grands progrès qu'ils ont permis, se sont révélés insuffisants pour décrire l'ensemble des situations d'appropriation du français, notamment dans les régions du monde où le français, tout en n'étant pas la langue maternelle de la plupart de la population, n'est pas une langue étrangère comme les autres, que ce soit pour des raisons statutaires ou sociales, expliquent J. P. Cuq et I. Gruca (2017 : 86).

Il est clair qu'on gagne beaucoup à appeler langue seconde tout système acquis chronologiquement après la langue première.

Ces auteurs pensent que le français langue seconde est considérée comme une étape intermédiaire entre les situations dans lesquelles le français est une langue étrangère pour l'enfant et ceux pour lesquels elle doit lui être enseignée comme une langue maternelle.

d. Que retenir de ces trois formes linguistiques FLM, FLE, FLS ?

Le français sera en danger en RD Congo, mais ne sera pas en perte de terrain. Il faut noter que depuis la guerre injuste et imposée au pays par l'un de ses neuf voisins, notamment le Rwanda via l'opération turquoise menée et commandée par l'armée française et soutenue par la communauté internationale, un cocus des Sénateurs congolais, ont exprimé en décembre 2022 leurs vœux au président de la République du retrait de la RD Congo de l'organisation internationale de la Francophonie.

Cependant, l'Afrique subsaharienne, à lui seule, compte 60% des locuteurs quotidiens du français en 2022^{vi}, sachant que le plus grand pays francophone reste jusqu'à nos jours la RD Congo, avec plus de 85 millions d'habitants.

Professeurs de FLE et de FLM peuvent avoir à enseigner le français à des personnes qui vivent dans les pays où le français est une langue socialement dominante ou a une valeur sociale ou politique particulière, situations dans lesquelles on peut qualifier le français de langue seconde. J.P. Cuq (2021 : 144) précise que ces différents cas de figure induisent des objectifs d'enseignements différents, et pour les professeurs des compétences et des savoir-faire professionnels en partie communs et en partie différents, et par voie de conséquence, des formations différentes.

^{vi} Lire le rapport de l'observatoire de la langue française, Langue française dans le monde 2022 et celui de la Secrétaire générale à la francophonie, rapport de 2019-2022.

En dépit de toutes ces théories, le français sous ses trois modes d'apprentissage (FLM, FLE, FLS) est la seule langue officielle de la RD Congo. Si les uns l'ont comme langue maternelle et langue étrangère, les autres par contre le considèrent comme une langue seconde.

De ces trois modes, les enseignants peuvent déjà comprendre la diversité du public apprenant. Ce qui nécessite une conception et une élaboration d'un enseignement du FLE adapté aux apprenants. Ce cours du FLE doit répondre aux besoins langagiers des bénéficiaires. Ainsi, les enseignants auront participé à un enseignement apprentissage avec une bonne insertion professionnelle.

6. Conception et élaboration des documents de cours

Les enseignements programmés dans chaque filière d'études sont de deux catégories. Il y a des enseignements d'information (cours d'information pour les inscrits dans la filière x) et des enseignements de formation (cours de formation pour former les spécialistes dans le domaine y). Par exemple, la comptabilité, l'économie politique, etc. sont les cours d'information pour un étudiant inscrit à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et sont les cours de formation pour l'étudiant qui choisit les sciences économiques, la fiscalité, etc. comme filière.

Ce constat doit bénéficier d'une attention soutenue par les enseignants du FLE/FLS dans la conception et l'élaboration des documents de cours. Non seulement, le cours doit être adapté selon les besoins de la société, mais aussi selon les besoins langagiers des apprenants selon leurs différentes filières. D'ailleurs, Sous la 3^{ème} République, C. Sesep (2021 : 360) note que l'enseignement national vise, d'une part, l'éducation scolaire intégrale et permanente des femmes et des hommes et, d'autre part, l'acquisition des compétences, des valeurs humaines, morales, civiques et culturelles pour créer une nouvelle société congolaise, démocratique, solidaire, prospère, égalitaire, juste,

éprise de paix et de justice. On ne peut penser à une bonne acquisition des compétences que si la prise en compte de besoins langagiers est objective.

Pour E. Sylvestre et A. Daele (2013 : 167), l'intérêt premier des documents de cours est d'apporter des éléments de clarification concernant l'enseignement. Il existe différents types de documents comme le plan de cours, qui présente de manière générale l'organisation pédagogique d'un enseignement, et les supports de cours, qui apportent des informations permettant de soutenir le discours de l'enseignant et développer les apprentissages des étudiants. Lorsque les enseignants du FLE/FLS mettront à la disposition des apprenants un plan de cours bien précis, bien cadré et bien détaillé, ces derniers pourront à leur tour consulter et préparer la matière du jour dès la maison ou peu avant l'entrée de l'enseignant.

D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle diverses institutions d'enseignement supérieur insistent pour que les enseignants fournissent aux étudiants un plan de cours relativement détaillé dès le début du semestre, soulignent E. Sylvestre et A. Daele (2013 : 166).

Généralement, la conception et l'élaboration des cours doivent conduire à la création d'enseignements sur mesure, seul capable de répondre aux attentes de ce public. Mais il importe de ne pas les réduire à une technique pour spécialistes, car on ne saurait définir les besoins en dehors des intéressés ou même à leur place. J. Kilanga Musinde (2009 : 51) note ceci : « à l'ère actuelle, aucune des langues nationales congolaises ne suffit pour traduire et exprimer les réalités scientifiques, technologiques, etc., signes du développement d'un pays. C'est ici que le programme de FLE ou FLS enseigné dans nos institutions d'enseignement supérieur et universitaire vaut son pesant d'or. Les langues africaines en général, et congolaises en particulier, accusent un retard malgré les efforts consentis par les linguistes africanistes. Ce retard sera-

t-il récupéré un jour ? La réponse à cette question sera liée au développement des Nations africaines.

Lorsque l'enseignant organise bien ces informations au début de ses enseignements, les apprenants peuvent mieux recevoir les attentes et organiser leur travail en conséquence. Plus les attentes d'un enseignant sont plus explicites, plus il favorise la compréhension et l'engagement des étudiants.

E. Sylvestre et A. Daele (2013 : 167-169) proposent une série des rubriques essentielles dont nous avons, à titre illustratif :

- L'identification du cours (l'intitulé du cours, le nombre de crédits ECTS (5), etc.),
- Les informations concernant l'enseignant (une brève biographie),
- La description du cours (de quoi s'agit-il ? Quelles sont les intentions de l'enseignant ?) un bref historique du cours peut être éventuellement proposé,
- Les objectifs d'apprentissage (de quoi les étudiants devraient-ils être capables à la fin du cours ?),
- La relation avec le programme d'études (à quoi l'enseignement prépare-t-il),
- Le matériel du cours,
- Les méthodes d'évaluation,
- Etc.

Toutefois, ces rubriques reflètent une vue panoramique de la conception d'un cours. Ainsi, le cours de FLE ou FLS doit obligatoirement répondre aux besoins langagiers criants des apprenants. Cette formation de langue est considérée comme étant une réussite de la formation, lorsque l'apprenant communiquera avec quiétude et aisance. Le contenu d'un tel cours se diffère d'une filière à une autre, d'autant plus que, dans le mode professionnel, certains se retrouveront dans le *front office* (les étudiants en Lettres et Sciences Humaines, en Psychologie et Sciences de l'Education, de Droit, en Sciences économiques et

Gestion, en Médecine, etc.) et d'autre au *back office* (les étudiants de Polytechnique, Sciences de base, en Sciences agronomiques, etc.). Partant de ce constat, les enseignants de FLE ou FLS doivent élaborés leurs cours selon les attentes des apprenants. Ceci constituerait un acquis aux préalables communicationnels de leur profession.

Si le programme de cours de français souffre aujourd'hui, c'est à cause de deux facteurs : *conceptuel* et *matériel*. Le premier facteur *conceptuel* se fonde sur le manque d'un programme officiel. Le contenu est connu par les enseignants, mais l'absence d'une architecture uniformisée par la tutelle. Le second facteur *matériel*, est l'absence de supports pédagogiques adéquats. Il faut ajouter à ce dernier, un volume horaire déséquilibré. Les maquettes des cours proposées dans l'actuel système éducatif LMD tente de résoudre cette lacune.

En effet, M. Ouamer (2015 : 50) note ceci : « si nous regardons de près le dispositif pédagogique mis en place pour la prise en charge en matière d'enseignement du français hors département de langues et littérature, on se rendra vite compte qu'il souffre de plusieurs incohérences ». A l'Université de Kinshasa, le cours de français a un volume horaire déséquilibré. Tantôt, c'est 15h, tantôt 30h selon les facultés et les filières. Cependant, les inscrits au département (aux filières) des Lettres (principalement, ceux des Lettres et Civilisation françaises, Lettres et civilisations anglaises et Lettres et civilisations africaines) bénéficient d'un volume horaire en double des autres inscrits. Ce constat nous amène à croire que les autres facultés, départements / filières, n'accordent pas une place de choix à l'enseignement du français, langue d'enseignement.

7. La maîtrise du français par les apprenants : pour quelle finalité ?

Il est vrai que les langues servent à communiquer. Cependant, nous ne pouvons pas ignorer l'aspect d'instrument de travail, au

besoin, un instrument professionnel. De nos jours, dans les curriculums vitae, la rubrique « aptitudes linguistiques » attire l'attention des recruteurs. Mieux vaut un nouveau recrue plurilingue, qu'un agent monolingue. Sur cette question, l'invasion de l'anglais en RD Congo a été déjà montré dans les différentes recherches, notamment Kasoro Tumbwe (1999, 2019), Nyembwe Ntita (2010), Ishamalangenge Nyimilongo (2020c, 2021), etc. Ceci nécessite une forte implication des enseignants du FLE, FLS pour garder le cap du français.

La maîtrise d'une langue s'effectue sur deux plans. Le premier, étant l'oral (expression orale), le locuteur d'une langue doit faire preuve des connaissances ou de la maîtrise de la grammaire, de la morphosyntaxe, du lexique, etc. pour (pouvoir) exprimer ses sentiments, ses pensées, bref ses idées. Et le second est l'écrit (expression écrite), qui fait à ce que le locuteur mette ses idées sur un support orthographique. Normalement, les deux plans sont inclusifs. Mais, par manque d'un bon apprentissage, le locuteur peut se retrouver dans une situation d'une maîtrise de l'un, d'une crise de l'autre, tel est le cas des locuteurs plurilingues.

De ce qui précède, l'enseignant en tant que maître des apprenants doit assumer pleinement son rôle d'éducateur, d'encadreur et de guide d'où la place de la pédagogie que nous qualifions de pédagogie innovante. Dans leurs travaux, J.P. Cuq et I. Gruca (2017 : 46) montrent que la pédagogie est la dénomination des relations entre un maître et des élèves. Ils notent ceci : « le terme vient des mots grecs, *paîs* (enfant) et *ageîn* (conduire). A Rome, le *paedagogus* était l'esclave chargé de conduire les enfants chez le magister. Etymologiquement parlant, la pédagogie concerne donc les enfants. De nos jours, le mot pédagogie désigne tout ce qui concerne les relations maître/élève en vue de l'instruction ou de l'éducation ».

Dans ce contexte, les apprenants viennent auprès des enseignants pour être instruits et surtout pour apprendre dans le

but de dissiper leur ignorance. Parfois, il s'agit, pour certains, d'un apprentissage d'amélioration linguistique et pour d'autres, de perfectionnement. Ceci implique la maîtrise si pas totale, mais partielle du français en tenant compte de ses visions professionnelles. Ishamalangenge Nyimilongo (2022c : 42) note que : « les polytechniciens, les pharmaciens, les médecins, les agronomes, les juristes, les économistes, etc. n'ont pas les mêmes besoins de communication. Le médecin, par exemple, a besoin d'un certain nombre de mots pour communiquer avec ses patients. Par contre, un avocat a plus d'exigences en communication. La communication en milieu professionnel ou universitaire exige une maîtrise de la langue du domaine de spécialité communément appelé « *jargon* ». Ainsi, nous avons un jargon des médecins, des économistes, des juristes, etc. ».

En RD Congo, les apprenants de formation technique, c'est-à-dire ceux qui optent pour la mécanique, la coupe et couture, l'électricité, les travaux de bâtiment, etc. ont toujours développé un sentiment de négligence vis-à-vis de l'apprentissage du français. Pour eux, le métier est technique, il faudra maîtriser les techniques professionnelles, en conséquence ils accordent plus leur temps à comprendre leur métier et par ricochet, le français est négligé. Pourtant, la maîtrise de leurs techniques professionnelles et celle du français, langue officielle et de l'administration, feront d'eux des cadres complets et utiles. Il en est de même pour tous les apprenants des autres filières.

Conclusion

L'enseignement innové est l'apanage d'une formation professionnelle rassurée. Dans un pays multilingue, comme la RD Congo, les locuteurs sont avant tout plurilingues actifs endogènes. La maîtrise d'une langue étrangère, par conséquent, une langue seconde est tributaire.

Cependant, cette langue étrangère ou seconde est le véhiculaire de toute la nation. Elle jouit des fonctions que les

langues endogènes ne peuvent pas. Par exemple, sur les quatre langues nationales, le kiswahili, le lingala et le kikongo sont non seulement transfrontaliers, mais aussi le kiswahili est l'une de six langues officielles de l'Union africaine et de ses institutions.^{vii} Bref, son statut de langue nationale est différent, c'est-à-dire le kiswahili devient officiel sur le plan régional et pas sur le plan national. Quant au ciluba, elle reste la seule langue nationale endogène et conservatrice pour ses locuteurs.

Devant cette diversité linguistique, les enseignants du FLE sont censés d'innover leur pédagogie. Le contenu du FLE doit répondre au besoin réel et criant des apprenants et la méthodologie pédagogique doit impérativement répondre à l'ère du numérique. En conséquence, les apprenants seront bien outillés pour face au monde professionnel de plus en plus concurrentiel.

Bibliographie

- Chiss, J.L, David, J. et Reuter, Y. (1995), *Didactique du français. Etat d'une discipline*, Paris, Nathan.
- Cuq, J.P. (2021), Le FLE et la francophonie : institutions et acteurs, Chiss, J.L. *Le FLE et la francophonie dans le monde*, Paris, Armand Colin, pp. 113-159.
- Cuq, J.P. et Gruca, I. (2017), *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Dumortier, J.L. et Van Beveren, J. (2010), Les sources du savoir des futurs professeurs de français du secondaire supérieur en Belgique, *Repères*, n°42, pp. 45-61.
- Garcia-Debac, C., Paolacci, V. et Boivin, M.C. (2014), L'étude de la langue : des curricula aux pratiques observées, *Repères*, n°49, pp. 7-32.

^{vii} Le protocole sur les amendements à l'acte constitutif de l'Union africaine, article 11 « langues officielles » stipule : « les langues officielles de l'Union et de toutes ses institutions sont l'arabe, l'anglais, le français, le portugais, l'espagnol, le kiswahili et de toute autre langue africaine ».

- Ishamalangenge Nyimilongo, A. (2022c), Plaidoyer pour une analyse des besoins langagiers en français langues étrangères – français langue seconde en faveur des apprenants congolais, *Revue interdisciplinaire francophone*, n°8, Décembre 2022, PUK, pp.41-58. Disponible sur www.rifra-unikin.net
- Kilanga Musinde, J. (2009), *Langue française en Francophonie. Pratiques et réflexions*, Paris, L'Harmattan.
- Lemaître, D. (2018), L'innovation pédagogique en question : analyse des discours de praticiens, *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*, n°34 (1), pp. 1-21.
- Sesep N'Sial, C. (2021), *L'école congolaise. Héritages et défis*, Paris, Editions Espérance.
- Spaëth, V. (2021), Une histoire de la notion de français langue étrangère (FLE) : des pratiques à une discipline, in Chiss, J.L., *Le FLE et la Francophonie dans le monde*, Paris, Armand Colin, pp. 25-78.
- Sylvestre, E. et Daele, A. (2013), « Comment concevoir et élaborer des documents de cours ? », in Berthiaume, D. et Rege, N. (éd.) (2013), *La pédagogie de l'enseignement supérieur : repères théoriques et applications pratiques*, Tome 1. Louvain, Peter Lang.